



AVIS DE COURSE

« BRANLEBAS DE RÉGATES » du 8 au 11 août 2019 à SAINT-MALO

Ouvert aux Bateaux CLASSIQUES, OSIRIS, IRC, MUSCADETS, CORNISH, ...

Organisé par la SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

PROGRAMME

- Le Mercredi 7 Août** : Confirmation des inscriptions de 15h00 à 19h00
Soirée à Saint-Malo : Apéritif dinatoire organisé par la SNBSM
- Le Jeudi 8 Août** : Course de SAINT-MALO à CANCALE, et Régates en Baie de CANCALE sur le parcours quadrangulaire des BISQUINES
Soirée à CANCALE (Port Mer) organisée par l'ASSOCIATION BISQUINE CANCALAISE
- Le Vendredi 9 Août** : Course de CANCALE aux HEBIHENS/SAINT-JACUT et Régates en Baie de SAINT-CAST
Soirée Libre
- Le Samedi 10 Août** : Course de SAINT-CAST à SAINT-MALO et régates en Baie de SAINT-MALO
Soirée à SAINT-MALO organisée par la SNBSM
- Dimanche 11 Août** : Régate sur le parcours Quadrangulaire des BISQUINES en Baie de SAINT-MALO
Remise des prix et Soirée à SAINT-MALO organisées par la SNBSM

INFORMATIONS et INSCRIPTIONS

(www.branlebas.fr et www.snbsm.com, ou au 02.23 18 20 30)

Pour être complet, un dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2019 marquées "compétition" - annuelles ou temporaires - obtenues sur présentation de certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition) ; pour les étrangers ne résidant pas en France, une attestation d'assurance RC de 1,5 M€ minimum.
- Pour les équipiers nés après le 8 Août 2001, une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2019 du voilier (IRC, OSIRIS et CLASSIQUES), et attestation 2019 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.
- Carte de publicité 2019 pour tout bateau sponsorisé.

Ces épreuves sont régies par les RCV 2017-2020, règlements FFV, Avis et Instructions de course de l'épreuve, règles de la jauge classique, OSIRIS, Muscadet et autres séries (représentées au minimum par 5 voiliers).

DROITS D'INSCRIPTION

- **60 €** par équipier de tout bateau participant, ou suivant le Branle-Bas pour inscription reçue avant le 20 juillet 2019, incluant les 4 soirées, les droits de séjour des bateaux et les débarquements/embarquements dans les ports, ainsi qu'un Polo de l'évènement. Au-delà du 20/07 : 70€
- **15 €** par repas pour les conjoints/invités pour chaque soirée à Cancale et Saint-Malo

CLUBS ASSOCIÉS

YACHT CLUB DE FRANCE, CLUB NAUTIQUE DE SAINT-JACUT, ASSOCIATION BISQUINE CANCALAISE, YACHT CLUB DE GRANVILLE, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE MUSCADETS, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CORNISH

PARTENAIRES

GRUPE GIBOIRE, HOTEL CHATEAUBRIAND/LA TRINQUETTE, LE CUNNINGHAM, EPICES ROELLINGER, THERMES MARINS, BANQUE POPULAIRE DU GRAND OUEST, OUEST ASSURANCES, COMPAGNIE DES PECHES, VILLE DE SAINT-MALO, VILLE DE SAINT-JACUT, VILLE DE CANCALE